

**Annexes 2 à 4
à la circulaire mouvement 2018**

L'utilisation de la procédure internet est obligatoire pour saisir les vœux et consulter les résultats de la phase principale dans le serveur SIAM accessible par i-Prof.

ACCES A i-Prof

Utiliser le portail académique : <https://pia.ac-besancon.fr>. Identifiant et mot de passe sont identiques à ceux de votre messagerie électronique. Une fois connecté, dans PRATIC+, dans l'encadré « Mes ressources métier », cliquer sur le widget i-Prof.

ACCES AU MOUVEMENT

La page d'accueil i-Prof s'affiche

Cliquer sur le bouton « les services » dans la liste proposée sur la droite

Cliquer ensuite sur le mot-clé « SIAM » (Système d'Information et d'Aide pour les Mutations)

SIAM s'affiche : choisir le bouton « Phase intra-départementale »

Le calendrier s'affiche, vous pouvez accéder à la liste des postes vacants et saisir ou modifier votre demande de mutation.

CONSULTATION DES POSTES

La consultation peut se faire sur plusieurs critères : type de poste (direction, ASH...), commune, élémentaire... dans les menus déroulants « Tous types de postes » ou « Tous types de vœux ».

SAISIE ET MODIFICATION DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION

Cliquer sur « Saisir et modifier demande de mutation »

Une page avec le dossier administratif s'affiche, cliquer sur le bouton à gauche « Saisir les vœux »

Une nouvelle page s'affiche, cliquer sur « Ajouter un vœu »

Vous pouvez soit saisir directement le N° du vœu (que vous aurez noté en allant consulter les postes), soit rechercher le poste souhaité par une saisie guidée

Cliquer sur valider

Les caractéristiques du poste demandé s'affichent, s'il s'agit bien du poste souhaité, cliquer une seconde fois sur « Valider » ou sur « Annuler » dans le cas contraire

Recommencer l'opération autant de fois que de vœux sollicités (rappel 30 maxi dont 1 vœu géographique obligatoire pour les participants non facultatifs)

Les vœux sont validés les uns après les autres : il n'y a pas de validation globale.



il est fortement recommandé de ne pas attendre le dernier jour pour saisir ses vœux

QUITTER SIAM ET i-Prof

Cliquer sur les boutons « Retour » ou « Quitter » successifs puis sur « Déconnexion » en haut à droite.

EDITER L'ACCUSE DE RECEPTION (AR) **NOUVEAU**

Après la fermeture du serveur, un accusé de réception est envoyé dans la boîte i-Prof de chaque participant sous la rubrique « Carrière ». Il mentionne, outre la liste des vœux effectués, le barème brut (sans ajout des éventuels points de majoration ou de bonification fait ultérieurement en DRH).

Cet AR sera signé et devra être retourné obligatoirement à la DRH, il sera utilisé :

- soit pour valider définitivement vos vœux et votre barème brut
- soit pour demander une modification de vœu(x) ou de barème brut **avant le 3 avril 2018**.

DEMANDER UNE MODIFICATION DE BAREME **NOUVEAU**

Il n'est pas utile de demander une modification de barème final tant que la DRH n'a pas procédé à l'ajout des points de majoration ou de bonification éventuels et que le groupe de travail avec les représentants du personnel n'a pas examiné collectivement le barème.

Les demandes de modification du barème final doivent être formulées par courriel et **dans la fourchette 26 avril – 7 mai 2018** à la cellule mouvement. Une demande non écrite ou hors fourchette ne pourra être prise en compte : le barème sera alors réputé correct et accepté par l'agent.

Annexe 3 – Listes des postes vacants

Postes de directeurs

Type d'école	Ecole	Ville	Nb de postes	Nb de Classes
Ecole Elementaire	EEPU Centre A	Beaucourt	1	5
	EEPU du centre	Offemont	1	7
	EEPU Henri Muller	Vezelois	1	4
Ecole Maternelle	EMPU du centre	Offemont	1	4
	EMPU Kergomard	Dorans	1	3
	EMPU L. Aragon	Belfort	1	3
	EMPU Kergomard	Belfort	1	3
Ecole Primaire	EPPU Morvillars	Morvillars	1	4
	EPPU Le grand Bois	Andelnans	1	5

Postes de titulaires remplaçants

Type d'école	Ecole	Ville	Nb de postes
Ecole Elementaire	EEPU Centre A	Beaucourt	1
	EEPU Dreyfus-Schmidt	Belfort	1
	EEPU Pergaud	Belfort	2
	EEPU Raymond Aubert	Belfort	1
	EEPU Les Marronniers	Delle	1
	EEPU F. Bolle	Beaucourt	1
	EEPU Joncherey	Joncherey	1
	EEPU Kiffel-Chénier	Valdoie	1
	EEPU Méziré	Méziré	1
Ecole Maternelle	EMPU Dreyfus-Schmidt	Belfort	1
	EMPU Bartholdi	Belfort	1
	EMPU Kergomard	Belfort	1
	EMPU Les canetons	Beaucourt	1
	EMPU Moulin des prés	Delle	1
	EMPU Kergomard	Dorans	1
	EMPU Martin Luther King	Belfort	1
	EMPU Pergaud	Delle	1
Ecole primaire	EPPU Feche l'église	Feche l'église	1

Postes à exigences particulières et postes à profil

Ecole	Ville	Nb de postes	
EEPU Maurice Henry	Bavilliers	0,5	"Plus de maîtres que de classes"
EEPU Victor Schoelcher	Belfort	0,5	
EEPU Emile Géhant	Belfort	0,5	
EEPU F. Bolle	Beaucourt	0,5	
EEPU Petit Prince	Grandvillars	0,5	
EEPU Jean Jaurès	Belfort	0,5	
EEPU Dreyfus-Schmidt	Belfort	0,5	
EPPU Louise Michel	Delle	0,5	
EEPU Hubert Metzger	Belfort	0,5	
DSDEN	Belfort	2	Conseiller pédagogique de circonscription
DSDEN	Belfort	1	Conseiller pédagogique éducation musicale
DSDEN	Belfort	1	Conseiller pédagogique formation continue
DSDEN 90	Belfort	1	Conseiller pédagogique ASH
DSDEN 90	Belfort	1	Référent aux usages pédagogique du numérique
DSDEN 90	Belfort	0,33	Chargé de mission pour la scolarisation des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)

Postes d'adjoints

Type d'école	Ecole	Ville	Nb de postes	Berceaux PES (poste bloqué)
Ecole élémentaire	EEPU Maurice Henry	Bavilliers	1	
	EEPU Louis Pergaud	Belfort	2	
	EEPU Les Barres	Belfort	2	1
	EEPU Rucklin	Belfort	3	
	EEPU St Exupéry	Belfort	2	1
	EEPU Victor Hugo	Belfort	2	1
	EEPU Dreyfus Schmidt	Belfort	1	
	EEPU Louis Aragon	Belfort	1	
	EEPU Brebotte	Brebotte	1	
	EEPU Les marronniers	Delle	1	1
	EEPU Dorans	Dorans	2	1
	EEPU Cousteau	Essert	1	
	EEPU Froidefontaine	Froidefontaine	1 (chargé d'école)	
	EEPU Dr Benoît - J. Lhomme	Giromagny	2	1

	EEPU Joncherey	Joncherey	1	
	EEPU Mezire	Mezire	2	1
	EEPU Emile Keller	Rougemont le château	1	
	EEPU Kieffel-Chenier	Valdoie	2	1
	EEPU Victor Frahier	Valdoie	1	1
	EEPU Vellescot	Vellescot	1 (chargé d'école)	
Ecole maternelle	EMPU Jacques Pignot	Bavilliers	1	
	EMPU Jean Jaurès	Belfort	1	1
	EMPU Martin Luther King	Belfort	1	
	EMPU Raymond Aubert	Belfort	1	
	EMPU Louis Aragon	Belfort	1	
	EMPU Victor Hugo	Belfort	2	1
	EMPU Les étoiles	Bourogne	1	1
	EMPU Emile Géhant	Belfort	1	
	EMPU Vétrigne	Vétrigne	1	1
Ecole Primaire	EPPU Chèvremont	Chèvremont	1	
	EPPU Louise Michel	Delle	1	1
	EPPU Grosmagny	Grosmagny	2	
	EPPU Larivière	Larivière	1	
	EEPU Perouse	Perouse	1	1

Postes spécialisés et RASED

Spécialité	Ecole	Ville	Poste	Parcours de formation CAPPEI	Option CAPASH
ULIS Ecole	EEPU Le petit prince	Grandvillars	Vacant	Coordonner une ULIS	D
	EEPU Louis Pergaud	Belfort			
	EEPU Louis Aragon	Belfort			
	EEPU Les Barres	Belfort			
	EEPU Hubert Metzger	Belfort			
	EEPU Dreyfus-Schmidt	Belfort	Vacant		
	EEPU Dr Benoit - J. Lhomme	Giromagny			
	EEPU Kieffel-Chenier	Valdoie	Vacant		
	EEPU Frederic Bolle	Beaucourt	Vacant		
	EEPU Châteaudun	Belfort	Vacant		
SEGPA	Collège Vauban	Belfort		Enseigner en SEGPA	F
	Collège Ferry	Delle	3 vacants		
UE Autisme	EEPU Raymond Aubert	Belfort	Vacant	Enseigner en Unité d'enseignement	D
ULIS Collège	Collège Châteaudun	Belfort		Coordonner une ULIS	D
	Collège Mozart	Danjoutin			
	Collège Goscinny	Valdoie	1 vacant		
	Collège Val de Rosemont	Giromagny			
	Collège Vinci	Belfort			

	Collège Lucie Aubrac	Grandvillars	1 vacant		
	Collège Vauban	Belfort	1 vacant		
IME	Perdrizet	Giromagny	3 vacants (dont 1 classe externalisée CLG Giromagny)	Enseigner en unité d'enseignement	D
	Les papillons blancs	Roppe	2 vacants (dont 1 classe externalisée EEPU Metzger Belfort)		
RAESD	EEPU Frederic Bolle	Beaucourt		Enseigner en RASED	E
	EEPU Emile Géhant	Belfort			
	EEPU Dreyfus-Schmidt	Belfort			
	EEPU René Rucklin	Belfort	1 vacant		
	EEPU Martinet	Offemont			
	EEPU Louis Pergaud	Belfort			
	EPPU Morvillars	Morvillars			
	EEPU Jean Jaurès	Belfort	1 vacant		
	EEPU Louis Aragon	Belfort	1 vacant		D
	EEPU Louis Pergaud	Belfort	1 vacant		
	EEPU René Rucklin	Belfort			
	EEPU Saint Exupéry	Belfort			
	EEPU Louis Aragon	Belfort			
	EEPU Lhomme-Benoît	Giromagny	1 vacant		
	EEPU Les Barres	Belfort	1 vacant		
	EEPU Raymond Aubert	Belfort	1 vacant		



La liste des postes vacants est susceptible d'être modifiée.

Annexe 4 – Tableau synthétique des éléments du barème et des priorités

Ancienneté générale de service (AGS) au 31/12/2017 (cf. § 51 des règles départementales 2018)		- 1 point par année - 1/12 ^{ème} de point par mois - 1/365 ^{ème} de point par jour
Enfant à charge ou à naître (moins de 20 ans au 01 09 2018 ou à naître) (cf. § 52 des règles départementales 2018)		1 point par enfant
Reconduction à l'identique (cf. § 232 des règles départementales 2018)		3 points
Ancienneté dans un poste en éducation prioritaire ou politique de la ville (cf. § 53 des règles départementales 2018)	1 point par année scolaire à partir de 3 ans d'ancienneté sur un poste en éducation prioritaire ou politique de la ville à titre définitif maximum 5 points 5 points sont accordés aux enseignants exerçant à titre provisoire en éducation prioritaire ou politique de la ville depuis au moins 1 an (ou au moins 2 ans en cas de mi-temps)	
Ancienneté de poste en ASH (cf. § 54 des règles départementales 2018)	1 point par année scolaire à partir de 3 ans d'ancienneté sur un poste à titre provisoire en ASH (maxi 5 points)	
Priorité au titre du handicap (cf. § 551 des règles départementales 2018)		Priorité 1
Priorité liée à une mesure de carte scolaire (cf. § 582 des règles départementales 2018)	Vœux formulés par tout enseignant concerné par une MCS sur tous les postes d'adjoint non spécialisé dans la zone géographique d'origine et limitrophe	Priorité 2
	Vœux formulés par un enseignant spécialisé concerné par une MCS sur tous les postes spécialisés du département relevant de l'option qu'il détient et sur les postes d'adjoints de sa zone géographique et d'une zone limitrophe	Priorité 2
	Vœux formulés par un directeur concerné par une MCS sur tous les postes de direction de même catégorie du département et sur les postes d'adjoints de sa zone géographique et d'une zone limitrophe	Priorité 2
	Vœux formulés par un titulaire remplaçant concerné par une MCS sur tous les postes de titulaire remplaçant du département	Priorité 2
Priorité pour les directeurs par intérim (cf. § 553 des règles départementales 2018)		Priorité 3
Priorité pour obtenir un poste de direction (cf. § 554 des règles départementales 2018)		Priorité 10
Priorité liée aux demandes d'affectation sur poste spécialisé (cf. § 555 des règles départementales 2018)	Stagiaire CAPPEI ou candidat libre au CAPPEI en 2017-2018, demandant à occuper à titre définitif son poste/support de formation	Priorité 10
	Enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI (ou CAPASH), demandant à occuper à titre définitif un poste correspondant à l'option qu'il détient OU Stagiaire CAPPEI ou candidat libre au CAPPEI en 2017-2018, demandant à occuper un poste différent du support de formation mais correspondant au parcours de professionnalisation suivi (sous réserve d'obtention de la certification)	Priorité 12
	Stagiaire CAPPEI en 2018-2019 demandant à occuper un poste spécialisé correspondant à son futur parcours de formation ou candidat libre au CAPPEI en 2018 – 2019 demandant à occuper un poste correspondant à l'option choisie à l'examen	Priorité 13
	Enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI (ou CAPASH), demandant à occuper à titre définitif un poste ne correspondant pas au parcours suivi (ou option CAPASH détenue) OU Stagiaire CAPPEI ou candidat libre au CAPPEI en 2017-2018, demandant à occuper un poste différent du support de formation et ne correspondant pas au parcours suivi (ou option CAPASH détenue)	Priorité 14
Priorité liée à une réintégration après congé parental (vœux formulés sur la zone géographique d'origine) (cf. § 556 des règles départementales 2018)		Priorité 30